



Rétractation contrat auto

Par **marie14042015**, le **14/04/2015 à 12:29**

bonjour,

nous avons souscrit en agence une assurance voiture. Trois jours après, nous nous sommes rétractés par courrier recommandé.

L'assurance nous affirme ne pas avoir reçu notre courrier. Nous avons contacté la poste car nous n'avions pas eu l'accusé de réception. La poste nous a fourni la preuve que le courrier a bien été remis en main propre à l'agence.

De là, l'assurance se défend en expliquant que nous n'avons pas de délais de rétractation car c'est nous qui sommes venus en agence et que ce n'était pas un démarchage.

Quels sont nos droits face à cette situation? Avez-vous un texte de loi pour appuyer notre demande ou l'assurance est elle totalement dans son droit?

Le soucis, c'est que nous avons souscrit à une autre assurance voiture...

comment sortir de cette situation?

cordialement

Par **Lag0**, le **14/04/2015 à 12:49**

Bonjour,

Si vous vous êtes vous-même présenté à l'agence pour signer ce contrat sans avoir été démarché au préalable, vous ne disposez d'aucun droit de rétractation.

Par **chaber**, le **14/04/2015 à 16:26**

Bonjour

[citation] Le soucis, c'est que nous avons souscrit à une autre assurance voiture... comment sortir de cette situation? [/citation]demander l'annulation pure et simple